

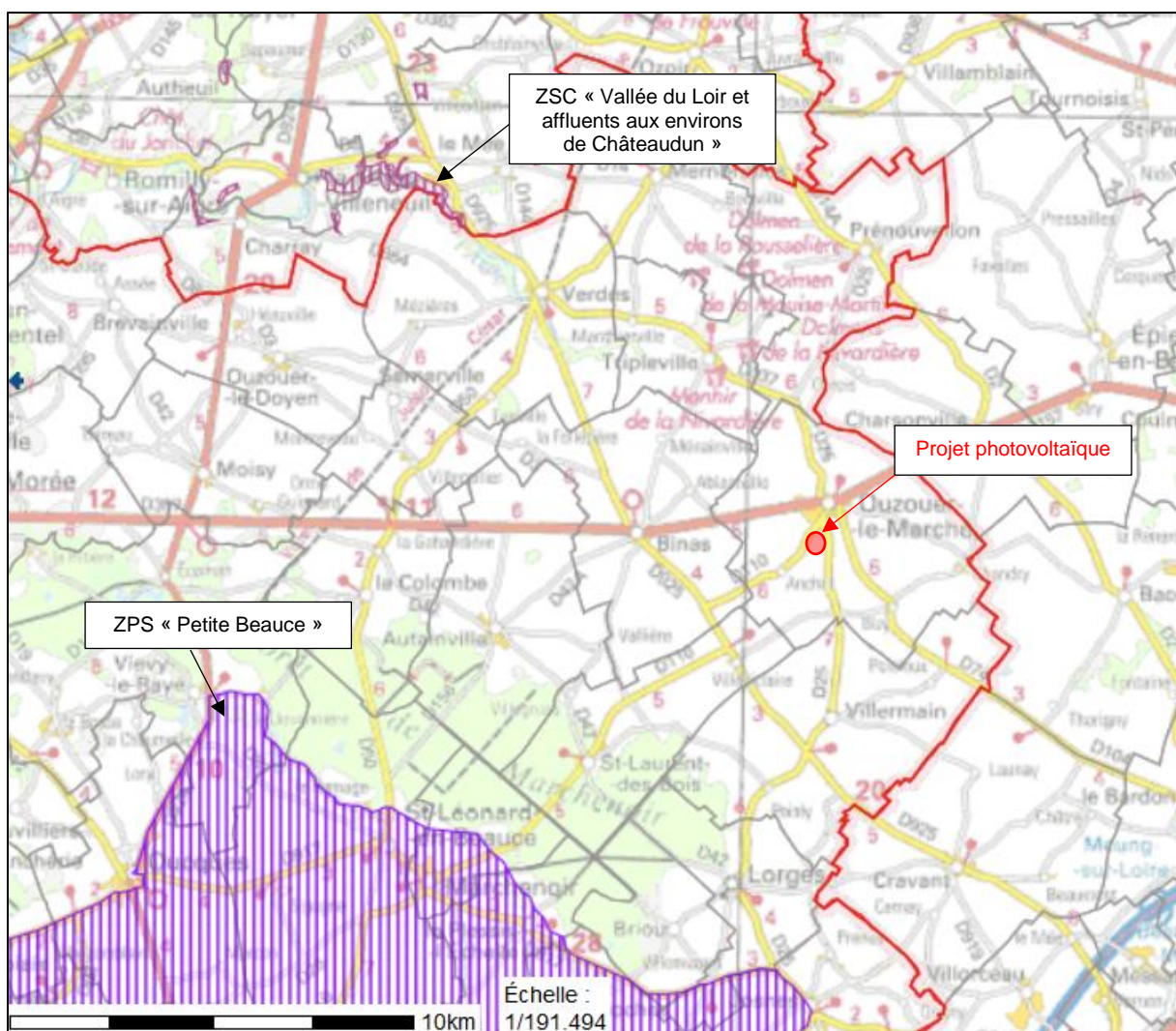
# PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE DE BEAUCE-LA-ROMAINE (LOIR-ET-CHER, 41)

## Note d'incidences Natura 2000 du projet de parc photovoltaïque sur la commune de Beauce-la-Romaine (Loir-et-Cher, 41)

Le site du projet photovoltaïque n'est concerné directement par aucune zone Natura 2000.

Les sites Natura 2000 les plus proches du projet photovoltaïque sont (cf. carte ci-après) :

- la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR2140010 « Petite Beauce » située à environ 11 km au Sud-Est,
- la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR20111129 « Vallée du Loir et affluents aux environs de Châteaudun » située à environ 11 km au Nord-Ouest.



Localisation des sites Natura 2000

## **Description du site Natura 2000 « Petite Beauce » (source : INPN)**

### Caractère général du site

<b>Classes d'habitats</b>	<b>Couverture</b>
Autres terres arables	75%
Pelouses sèches, Steppes	10%
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	5%
Forêts caducifoliées	5%
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	3%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	2%

### Autres caractéristiques du site

Le site est composé d'une zone centrale, représentée par la vallée de la Cisse, entourée des grandes cultures du plateau calcaire de Beauce qui représentent la majorité du territoire. Plusieurs éléments participent à la diversité biologique de ce site : les marais qui bordent la vallée de la Cisse, les vallées sèches qui s'y rattachent, ainsi que les coteaux de la vallée et leurs sommets (milieux xériques où se trouvent des pelouses calcaires)

### Qualité et importance

L'intérêt du site repose essentiellement sur la présence en période de reproduction des espèces caractéristiques de l'avifaune de plaine (75% de la zone sont occupées par des cultures) : Oedicnème criard (30-60 couples), Perdrix grise, Caille des blés, passereaux, mais également les rapaces typiques de ce type de milieux (Busards cendré et Saint-Martin).

La vallée de la Cisse, qui présente à la fois des zones humides (cours d'eau, marais, végétation ripicole - 10% en surface) et des pelouses sèches sur calcaire (10% en surface) apporte un cortège d'espèces supplémentaire.

Dans les vallées humides, il s'agit notamment du Pluvier doré (en migration et aussi en hivernage) et d'autres espèces migratrices, du Busard des roseaux et du Martin-pêcheur d'Europe (résidents), et de plusieurs espèces de passereaux paludicoles (résidents ou migrants).

L'interface avec le plateau calcaire, qui présente des pelouses calcicoles et des friches sur sol pierreuse, est quant à elle particulièrement favorable à l'Oedicnème criard, à la Perdrix grise ainsi qu'à de nombreux Orthoptères (source d'alimentation importante pour de nombreuses espèces d'oiseaux).

Enfin, les quelques zones de boisement accueillent notamment le Pic noir et la Bondrée apivore.

### Vulnérabilité

Le maintien de l'avifaune de plaine est en particulier tributaire de la disponibilité en ressources alimentaires (produits végétaux, insectes, micro-mammifères, ...) et en couvert végétal.

### Liste des habitats d'intérêt communautaire

Aucune information disponible

Oiseaux visés à l'Annexe I de la directive 92/43/CEE du Conseil

- A031 - *Ciconia ciconia*
- A072 - *Pernis apivorus*
- A073 - *Milvus migrans*
- A074 - *Milvus milvus*
- A081 - *Circus aeruginosus*
- A081 - *Circus aeruginosus*
- A081 - *Circus aeruginosus* (1 - 3 Couples)
- A082 - *Circus cyaneus*
- A082 - *Circus cyaneus*
- A082 - *Circus cyaneus* (30 - 50 Couples)
- A084 - *Circus pygargus* (5 - 5 Couples)
- A098 - *Falco columbarius*
- A098 - *Falco columbarius*
- A103 - *Falco peregrinus*
- A103 - *Falco peregrinus*
- A133 - *Burhinus oedicephalus* (30 - 60 Couples)
- A140 - *Pluvialis apricaria*
- A140 - *Pluvialis apricaria*
- A222 - *Asio flammeus* (0 - 1 Couples)
- A229 - *Alcedo atthis*
- A236 - *Dryocopus martius*

## **Description du site Natura 2000 « Vallée du Loir et affluents aux environs de Châteaudun » (source : INPN)**

### Caractère général du site

<b>Classes d'habitats</b>	<b>Couverture</b>
Forêts caducifoliées	26%
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	22%
Pelouses sèches, Steppes	18%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	18%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	9%
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	4%
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	2%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1%

### Autres caractéristiques du site

Le Loir et ses affluents drainent le plateau céréalier de la Beauce et reposent à l'Est, sur les calcaires de Beauce et à l'Ouest, sur l'argile à silex sur craie.

Aux coteaux sur calcaire, grès et silex, s'associent des tourbières alcalines et divers types de prairies.

### Qualité et importance

Présence de formations des eaux courantes remarquables sur les rivières de la Conie et de l'Aigre avec le Potamot de Berchtold et une mousse, la Fontinale. Ces rivières à débit très variable en étroite relation avec les variations de la nappe phréatique accueillent des formations des eaux calmes eutrophes avec la Grenouillette, l'Utriculaire commune et une bryophyte, *Ricciocarpos natans*.

Formations tourbeuses, de type neutro-alcalin, accueillant un cortège varié d'espèces protégées sur le plan régional : Marisque, Thélyptère des marais.

Localement, sur le réseau hydrographique, présence de sites favorables à la reproduction de poissons comme le Chabot ou la Bouvière (inscrits à l'Annexe II de la directive Habitats).

Le site comporte un cortège de muscinées remarquables tels que *Riccia ciliata*, *Sphaerocarpos texanus*, *Dicranum spurium* et *Dicranum montanum*, *Cephaloziella douinia* et *Cephaloziella baumgartneri*, *Lejeunea ulicina*, *Neckera crispa*, *Seligeria paucifolia* et *doniana*, *Gymnostomum calcareum*, *Pottia recta*, *Reboulia hemisphaerica*, *Ptilidium pulcherrinum*, *Southbya nigrella*, *Fissidens gracilifolius*.

Prairies maigres abritant, selon l'humidité du sol, un cortège riche en Laïches et Oenantes, ou en Oeillets des Chartreux et Scilles d'automne.

Pelouses d'orientations et de pentes variées, riches en espèces thermophiles en limite d'aire de répartition (Cardoncelle douce), en Orchidées et en nombreux insectes singuliers (Zygènes, Lycènes, Ascalaphe à longues cornes, Mante religieuse).

Présence de landes à Buis.

Grès permettant le développement de groupements allant des végétations pionnières des roches siliceuses aux landes à Ajoncs.

Les massifs forestiers engendrent du fait de la variété des sols, une mosaïque de formations allant de la chênaie-hêtraie à Houx à la chênaie thermophile calcicole.

Les coteaux en exposition Nord présentent des chênaies charmaies sur pente ou en fond de vallon, riches en espèces (Gagée jaune, Scille d'automne, Corydale solide, nombreuses fougères, Isopyre faux-pigamon et Potentille des montagnes en limite d'aire de répartition).

Populations de chauves-souris connues depuis le XIXème siècle hibernant dans les galeries et les caves d'anciennes marnières.

### Vulnérabilité

Fermeture des milieux marécageux.

Baisse du niveau de la nappe phréatique entraînant un assèchement des marais.

Eutrophisation des pelouses.

Boisement lent des landes par disparition du pâturage.

### Liste des habitats d'intérêt communautaire

- 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion (26 ha)
- 5130 - Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires (0,8 ha)
- 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (\* sites d'orchidées remarquables) (80 ha)
- 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards à alpin (9,3 ha)
- 7210 - Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae\* (22 ha)
- 8310 - Grottes non exploitées par le tourisme (13,1 ha)
- 91E0 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)\* (160 ha)
- 9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion\* (14 ha)

\* habitat d'intérêt communautaire prioritaire

### Espèces visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

Chiroptères :

- 1304 - *Rhinolophus ferrumequinum* (4 - 75 Individus)
- 1308 - *Barbastella barbastellus*
- 1321 - *Myotis emarginatus* (295 - 724 Individus)
- 1323 - *Myotis bechsteinii* (2 - 11 Individus)
- 1324 - *Myotis myotis* (50 - 200 Individus)

Amphibiens :

- 1166 - *Triturus cristatus*

Poissons :

- 5315 - *Cottus perifretum*
- 5339 - *Rhodeus amarus*

Invertébrés :

- 1044 - *Coenagrion mercuriale*

## **Évaluation des incidences Natura 2000**

Conformément à l'article R.414-19 du Code de l'environnement, les travaux et projets devant faire l'objet d'une étude d'impact au titre de l'article L.122-1 du Code de l'Environnement, sont soumis à une évaluation de leurs incidences sur le (ou les) site(s) NATURA 2000 le(s) plus proche(s).

☞ Vis-à-vis de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR2140010 « Petite Beauce » :

**Le projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Beauce-la-Romaine ne peut présenter d'incidence notable sur les oiseaux d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site NATURA 2000 « Petite Beauce », pour les raisons suivantes :**

- **Le site du projet est suffisamment éloigné de la zone Natura 2000 (environ 11 km) pour y générer des effets.**
- **Le site ne s'avère pas favorable pour la nidification d'oiseaux d'intérêt communautaire (aucune nidification d'oiseau d'intérêt n'a été observée). Seul un mâle de Busard Saint-Martin a été observé une seule fois survolant, à la recherche de proie, la parcelle agricole incluse dans le périmètre du projet. Aussi, un seul individu d'Œdicnème criard, a été repéré fin mai 2017, dans une petite parcelle en jachère localisée en marge Ouest du périmètre du projet. Cet oiseau qui s'alimentait là, s'est envolé pour rejoindre un autre secteur agricole favorable pour nicher et situé à l'Est du bourg.**
- **En étant situé en zone périurbaine du bourg d'Ouzouer-le-Marché, le site du projet de présente pas la quiétude nécessaire pour constituer un site de nidification et d'hivernage favorable à de nombreuses espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.**
- **Les travaux liés à la réalisation du projet débiteront après la période de nidification des oiseaux en général.**

☞ Vis-à-vis de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR20111129 « Vallée du Loir et affluents aux environs de Châteaudun » :

**Le projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Beauce-la-Romaine ne peut présenter d'incidence notable sur les habitats naturels et les espèces animales d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site NATURA 2000 « Vallée du Loir et affluents aux environs de Châteaudun », pour les raisons suivantes :**

- **Le site du projet est suffisamment éloigné de la zone Natura 2000 (environ 11 km) pour y générer des effets.**
- **Le site du projet est très majoritairement cultivé (absence de haie et arbre) et, de ce fait, ne constitue pas un habitat favorable de reproduction, ni d'alimentation, ni de refuge pour les chiroptères d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la zone Natura 2000 précitée.**
- **Aucun cours d'eau ou plan d'eau n'apparaît sur le site du projet pouvant accueillir les espèces liées aux milieux aquatiques et ayant justifié la désignation de la zone Natura 2000 précitée (Triton crêté, Chabot, Bouvière, Agrion de Mercure).**